

COMMUNE D'ARCANGUES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf du mois de janvier deux mille vingt-trois à 18h30. La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Philippe ECHEVERRIA, Maire,

Etaient présents: M. ECHEVERRIA Philippe, M. MAISTERRENA Didier, Mme CURUTCHET Maitena, Mme LAFFONTAS Céline, M. GARMENDIA Jean, M. VITIELLO Laurent, Mme HARAN Corinne, Mme CHARLANNE Sandrine, Mme DUCOURNAU Marcelle, Mme FAVRE Nathalie, M. GAROSI Rémy, Mme JOST Sybille, M. AIME Ramuntxo, Mme BONNARDET Marlène, M. FERRUS Stéphane, Mme DACHARY Sylvie, M. GARIADOR Alain, Mme CAZAUX Marie-Christine, M. GARRIGUE Jean-Michel, Mme CABROL Laurence.

Secrétaire de séance : Mme LAFFONTAS Céline

Absents excusés: M. DARRIGOL Daniel donne pouvoir à M. GARMENDIA Jean;

M. PICOT donne pouvoir à M. VITIELLO Laurent.

Absents: M. BOURDAT Mayeul

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 20

Nombre de membres ayant pris part au vote : 22

Date de la convocation: 14 janvier 2023

Date d'affichage: 14 janvier 2023

Pour : Contre : Abstention :

Le projet de procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 a été transmis aux Conseillers municipaux le 14 janvier 2023. Il est adopté à l'unanimité.

I- Finances publiques :

Délibération n° 2023/01

Budget général : décision modificative n° 42

Mme LAFFONTAS expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des écritures de régularisation ci-dessous détaillées sur l'exercice 2022.

Décisions modificatives - COMMUNE d'ARCANGUES (70200) - 2023 DM 42 -

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
		021 (021) : Virement de la	
	00,00	section de fonctionnement	5.885,46
		10226 (10) : Taxe	
	00,00	d'aménagement	-5.885,46
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
----------------	------	----------------	------

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
023 (023): Virement à la section d'investissement	5.885,46		
6815 (68): Dot.aux prov. pour risques & charges			
de fonct.	-5.885,46		
Total dépenses :	0,00	Total recettes:	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 42 ci-dessus détaillée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2023/02

Budget général : décision modificative nº 43

Mme LAFFONTAS expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des écritures de régularisation ci-dessous détaillées sur l'exercice 2022 concernant une participation du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques.

Décisions modificatives - COMMUNE d'ARCANGUES (70200) - 2023 DM 43 - Participation SDEPA/TE (dépassement de crédits) - 19/01/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2041582 (204) : Bâtiments et installations	6 708,98		
2313 (23) : Constructions	6 708,98		
Total dépenses :	0,00	Total recettes:	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 43 ci-dessus détaillée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2023/03

Budget général : décision modificative n° 44

Décisions modificatives - COMMUNE d'ARCANGUES (70200) - 2023 DM 44 - Participation CAPB (acquisition containers) - 19/01/2023

Mme LAFFONTAS expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des écritures de régularisation ci-dessous détaillées sur l'exercice 2022 concernant une participation du Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2041511 (204) : Biens mobiliers, matériel et			
études	13 860,00		
2158 (21) : Autres install., matériel et outillage			
techniques	-13 860,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal,

APPROUVE la décision modificative n° 44 ci-dessus détaillée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2023/04

Décisions modificatives - COMMUNE d'ARCANGUES (70200) - 2023 DM 45 - Régularisations sur inventaire (passage M57)

Mme LAFFONTAS expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à des écritures de régularisation d'inventaire ci-dessous détaillées sur l'exercice 2022.

INVESTISSEMENT

Décisions modificatives - COMMUNE d'ARCANGUES (70200) - 2022 DM 45 - Régularisations sur Inventaire - 19/01/2023

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant	
2041511 (041) : Biens mobiliers, matériel et				
études	1 337,34	2138 (041) : Autres constructions	239 718,66	
2041512 (041) : Bâtiments et installations	382 426,31	2138 (041) : Autres constructions	17 948,12	
2041512 (041) : Bâtiments et installations	3 880,60	2138 (041): Autres constructions	30 569,76	
2041582 (041) : Bâtiments et installations	284 108,71	2138 (041): Autres constructions	10 896,12	
2121 (041): Plantations d'arbres et d'arbustes	9 798,00	2138 (041) : Autres constructions	7 475,00	
2128 (041) : Autres agencements et			414 524 52	
aménagements de terrains 2128 (041) : Autres agencements et	10 896,12	2138 (041): Autres constructions	414 524,52	
aménagements de terrains	7 475.00	2138 (041) : Autres constructions	284 108,71	
2128 (041) : Autres agencements et	, , , , , ,	2141 (041) : Constructions sur sol d'autrui -		
aménagements de terrains	4 339,99	Bâtiments publics	9 977,04	
2128 (041): Autres agencements et				
aménagements de terrains	71 382,60	2152 (041) : Installations de voirie	174 509,08	
21318 (041) : Autres bâtiments publics	239 718,66	2152 (041) : Installations de voirie	44 027,38	
21318 (041) : Autres bâtiments publics	17 948,12	2152 (041): Installations de voirie	17 491,50	
21318 (041) : Autres bâtiments publics	9 977,04	21538 (041) : Autres réseaux	7 580,38	
21318 (041): Autres bâtiments publics	12 498,20	21538 (041) : Autres réseaux	51 535,68	
2151 (041) : Réseaux de voirie	414 524,52	21538 (041) : Autres réseaux	205 796,85	
2151 (041) : Réseaux de voirie	174 509,08	21538 (041) : Autres réseaux	7 470,00	
2151 (041) : Réseaux de voirie	111 141,29	21538 (041) : Autres réseaux	8 288,85	
21531 (041) : Réseaux d'adduction d'eau	51 535,68	21538 (041) : Autres réseaux	54 856,77	
21532 (041) : Réseaux d'assainissement	30 569,76	21538 (041) : Autres réseaux	4 378,80	
21532 (041) : Réseaux d'assainissement	140 621,82	21538 (041) : Autres réseaux	1 337,34	
21532 (041) : Réseaux d'assainissement	10 020,60	21538 (041) : Autres réseaux	140 621,82	
21533 (041) : Réseaux câblés	54 856,77	21538 (041) : Autres réseaux	382 426,31	
21533 (041) : Réseaux câblés	4 378,80	21578 (041) : Autre matériel et outillage de voirie	3 880,60	
21533 (041) : Réseaux câblés	19 249,36	21578 (041) : Autre matériel et outillage de voirie	44 552,88	
21534 (041) : Réseaux d'électrification		2158 (041) : Autres install., matériel et outillage techniques	10 721,40	

		2158 (041) : Autres install., matériel et outillage	
21534 (041): Réseaux d'électrification	17 491,50	techniques	4 339,99
		2158 (041) : Autres install., matériel et outillage	
21534 (041) : Réseaux d'électrification	205 796,85	techniques	111 141,29
		2158 (041) : Autres install., matériel et outillage	10,020,60
21534 (041) : Réseaux d'électrification	7 470,00		10 020,60
		2158 (041) : Autres install., matériel et outillage	0 220 60
21534 (041) : Réseaux d'électrification	8 288,85	techniques	8 239,68
		2158 (041) : Autres install., matériel et outillage	F C42 00
21534 (041) : Réseaux d'électrification	10 721,40		5 643,00
		2158 (041) : Autres install., matériel et outillage	1 502 00
21534 (041) : Réseaux d'électrification	1 503,00	techniques	1 503,00
21534 (041) : Réseaux d'électrification	26 647,20	21738 (041) : Autres constructions	12 498,20
21534 (041) : Réseaux d'électrification	4 986,60	217533 (041) : Réseaux câblés	19 249,36
21534 (041) : Réseaux d'électrification	29 993,16	217533 (041) : Réseaux câblés	26 647,20
21538 (041) : Autres réseaux	44 552,88	217533 (041) : Réseaux câblés	4 986,60
21568 (041) : Autre mat et outil d'incendie et de			
défense civile	7 580,38	217534 (041) : Réseaux d'électrification	29 993,16
21568 (041) : Autre mat et outil d'incendie et de			
défense civile	8 239,68	2313 (041) : Constructions	71 382,60
21568 (041) : Autre mat et outil d'incendie et de		2315 (041) : Installation, matériel et outillage	
défense civile	5 643,00		9 798,00
Total dépenses :	2 490 136,25	Total recettes :	2 490 136,25

Total Dépenses 2 490 136,25 Total Recettes 2 490 136,25

Après avoir entendu les explications, le Conseil municipal

APPROUVE la décision modificative n° 44 ci-dessus détaillée ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser les opérations budgétaires et comptables

Adopté à l'unanimité.

correspondantes.

Délibération n° 2023/05

Territoire d'Energie : affaire n° 22GEEP186- remplacement d'une lanterne HS route de Lanchipiette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : Remplacement d'une lanterne hs - point F01 - Armoire F - Rte de Lanchipiette

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2022 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux T.T.C 823,86 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 68,66 €
 - frais de gestion du TE64 34,33 €

TOTAL 926,85 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 - participation Syndicat 302,08 €
 - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 590,44 €
 - participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 34,33

€

TOTAL 926,85 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération n° 2023/06

Territoire d'Energie : affaire n° 23GEEP005 Remplacement de 5 lanternes HS - RD 755

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de remplacement de 5 lanternes HS - RD 755.

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM GEEP.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Gros Entretien Eclairage Public (Communes) 2023", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.
- APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :
 - montant des travaux T.T.C 4 663.36 €
 - assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 388,61 €
 - frais de gestion du TE64 : 194,31 €

TOTAL 5 246,28 €

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :
 - participation Syndicat 1 709,90 €
 - F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) 828,73 €
 - participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 2 513,34 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) 194,31€

TOTAL 5 246,28 € La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ;
- DIT que la participation de la commune aux travaux se fera sur « fonds libres » ;
- TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Délibération n° 2023/07

Demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le projet de réhabilitation, construction et extension de bâtiments scolaires et périscolaires.

M. le Maire communique au Conseil municipal le coût total et le plan de financement de l'avant-projet sommaire du projet de réhabilitation et extension concernant deux bâtiments scolaires et périscolaires et propose au Conseil municipal d'approuver le coût des travaux estimatif et le plan de financement prévisionnel.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élevant à 619 633, 57 € HT.

Travaux	Montant HT en euros
Bâtiment 1 Transformation d'un logement en salle de classe	171 300
Bâtiment 2 Démolition bâtiment existant et sanitaires	33 000
Construction d'un bâtiment comprenant salle de classe et sanitaires	228 100
Autres travaux : reprise ancienne cour d'école	110 000
Total TRAVAUX	542 400
Etudes et honoraires divers	
Honoraires architecte	63 678,20
Diagnostic amiante plomb termites et enrobés	850
Etude de sols	3534
Mission de contrôle technique	3590
Mission de coordonnateur SPS	3725

75 377,209
1856,37
619 633, 57

Plan de financement prévisionnel	
DETR	247 853, 428
Autofinancement	371 780, 142
Total	619 633, 57

Après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal :

APPROUVE le coût estimatif des travaux ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

AUTORISE M. le Maire à déposer auprès des services de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R;

AUTORISE M. le Maire à réaliser les opérations budgétaires, comptables et administratives correspondante.

II- Affaires générales :

Délibération n° 2023/08

Territoire d'Energie : adhésion au service « conseil en énergie partagée » proposé par le Territoire d'Energie Pyrénées Atlantiques

Dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités adhérentes afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (CO2).

Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, le TE64 propose aux collectivités de bénéficier d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé.

Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.

Dans le cadre de la compétence « Maitrise de la Demande d'Energie » du TE64, la collectivité Commune d'Arcangues souhaite confier au Syndicat la mise en place du CEP. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Conformément à la délibération du bureau syndical n°2017-019 du 30 mai 2017, le coût de cette adhésion est de 0,50 € par habitant et par an, le recensement de la population totale étant fixé au 1er janvier de l'année en cours et la collectivité s'engage pour une durée illimitée dans la démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

De demander au TE64 la mise en place du Conseil en Energie Partagé au bénéfice de la commune, pour une durée illimitée. Etant entendu, que l'adhésion peut être dénoncée à tout moment, il appartiendra alors à la collectivité de signifier son retrait par délibération. Le retrait sera effectif au 31 décembre de l'année n. Toutefois, il convient de préciser que la durée d'adhésion ne pourra être inférieure à 3 ans.

Le conseil municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer avec le Syndicat la convention définissant les modalités de mise en œuvre.

La séance est levée à 19h20.

Le Maire.

La secrétaire de séance,

M. ECHEVERRIA Philippe.

Mme LAFFONTAS Céline.

